

12 avril 1871

L'hon. M. LANGEVIN signale qu'il a déjà expliqué en quoi consisteront les travaux. Il y a un pont à construire sur le chemin qui relie Thunder Bay au lac Shebandowan; il faut déverser du gravier sur le bois; il y a environ 25 milles de chemin à terminer entre le lac des Bois et Fort Garry et des barrages seront construits pour faciliter les portages.

M. MACKENZIE demande s'il est vrai que certaines modifications ont été apportées au contrat de construction du navire à vapeur.

L'hon. M. LANGEVIN dit que le contrat est d'environ 35 000 \$ et que le montant n'a pas changé même si certaines modifications ont été apportées aux spécifications.

Le crédit est voté.

Les crédits suivants sont votés après que **l'hon. M. TILLEY** eut donné des explications :

Pour faire face aux dépenses imprévues pour le port de Halifax, en Nouvelle-Écosse, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1868 : 2 032,58 \$

Pour payer les salaires des douaniers et autres dépenses à Port Hawkesbury, Nouvelle-Écosse, pendant les trois années suivantes : 1867-1868, 1868-1869 et 1869-1870 : 661,16 \$

Pour payer le salaire du préposé aux saisies, Canada Creek, port de Cornwallis, Nouvelle-Écosse, du 1^{er} juillet 1867 au 30 juin 1871, à raison de 40 \$ par année : 160,00 \$

Pour payer le salaire du douanier, Tusket Wedge, Nouvelle-Écosse, pour 1868-1869 et 1869-1870, à raison de 60 \$ par année : 120,00 \$

Sont également adoptés sans commentaires, les crédits suivants :

Pour faire face aux dépenses pour poids et mesures étalon et autres dépenses occasionnées par l'assimilation des poids et mesures (la balance restante devra être rapportée pour l'année fiscale 1871-1872) : 50 000,00 \$

Pour payer une allocation aux percepteurs des douanes, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick, sur les droits perçus par eux et évalués à : 2 700,00 \$

Pour faire face aux dépenses pour le service de malle de la province de Manitoba et le prix de transit au département des États-Unis, pour le transport des dépêches closes à destination et venant du Manitoba : 6 000,00 \$

Sont également votés, après que **l'hon. M. LANGEVIN** eut fourni des explications :

Pour le chemin de fer Européen et Nord-Américain, prolongement, frais d'exploitation : 8 000,00 \$

Pour l'entretien, salaires du personnel, etc., pour le mois de juin 1871 : 15 000,00 \$

À propos du crédit de 100 000 \$ pour l'arpentage du Manitoba, **l'hon. M. McDOUGALL (Lanark-Nord)** demande des renseignements.

L'hon. M. HOWE dit que les travaux d'arpentage seront confiés au colonel Dennis et qu'ils seront effectués le plus vite possible. Un commissaire sera envoyé sur place pour obtenir la permission des tribus indiennes.

Le crédit est voté.

À propos du crédit de 250 000 \$ pour l'arpentage et l'emplacement du chemin de fer du Pacifique,

L'hon. M. HOLTON demande ce que l'on compte faire au juste.

L'hon. M. LANGEVIN dit que le gouvernement a l'intention de charger son ingénieur en chef de faire les levés nécessaires pour la construction d'un chemin de fer à partir du lac Nipissing en direction des Rocheuses. On ne peut évidemment pas donner de précisions d'avance mais le gouvernement a l'intention d'organiser des groupes pour différents tronçons et d'essayer de trouver le meilleur col pour traverser les Rocheuses. Sur l'autre versant de ces montagnes, il faudra faire les levés pour plusieurs tracés et il faudra choisir l'emplacement du terminus; il faudra donc engager beaucoup de personnes pour faire des travaux de reconnaissance et aider l'ingénieur en chef à choisir l'emplacement du chemin de fer au cours de la saison prochaine. Il signale que plusieurs ingénieurs considèrent l'île de Vancouver comme l'endroit idéal pour le terminus.

M. MACKENZIE demande le nom des ingénieurs en question.

L'hon. M. LANGEVIN explique qu'il a fait de son mieux pour obtenir des renseignements précis mais qu'il ne se sent pas tenu de révéler ses sources.

M. MACKENZIE dit que lorsqu'on parle des recommandations faites par certaines personnes, il faut citer leur nom.

L'hon. M. HOLTON abonde dans le même sens.

L'hon. sir FRANCIS HINCKS explique que si l'on avait fait allusion à un rapport officiel, les noms seraient évidemment cités mais que dans ce cas-ci, ce n'est pas nécessaire du tout.

L'hon. M. HOLTON demande si le gouvernement a déjà nommé l'ingénieur en chef.

L'hon. M. LANGEVIN ne se sent pas tenu de citer le nom des personnes qui lui ont fourni ces renseignements. Le crédit a été demandé dans le but précis d'obtenir de bons renseignements pour choisir le tracé. On a reconnu que si le terminus était situé sur l'île de Vancouver, il serait très difficile de traverser la zone continentale. Cela saute aux yeux quand on consulte une carte, mais il (l'hon. M. Langevin) ne préconise pas encore une ligne bien précise pour la bonne raison que s'il en a souvent été question, on n'a encore jamais fait un arpentage dans les règles. Le gouvernement n'a pas encore choisi le titulaire du poste d'ingénieur en chef.